

Composé et imprimé par
SNUipp du Finistère
113 rte de Pont L'Abbé
29000 QUIMPER
02 98 53 76 77
02 98 53 72 34
Fax: 02 98 55 55 14
<http://29.snuipp.fr>
e-mail : snu29@snuipp.fr
Directeur : Guy Barré
CPPAP 0310S 07227

N° 11

Le 5 mars 2010

Sommaire: p 1 : édito; p 2 : « maternelle en danger » ; temps partiel ; mouvement départemental p 3: rencontre RASED p 4: rencontre avec les élus quimpérois ; carte scolaire que faire ? p5 : grève Fonction Publique ; calendrier ; p 6 : expérimenter dans l'éducation nationale ; brèves ; p 7 : enquête carte scolaire ; p 8 : enseignement bilingue

BOUGEONS NOUS EN MARS

MARDI 23 MARS : GREVE NATIONALE UNITAIRE FONCTION PUBLIQUE

SAMEDI 27 MARS : MANIFESTATION DEPARTEMENTALE CARTE SCOLAIRE

Déposé le
10-03-2010

**SNUipp29
INFOS**
113 route de
Pont L'Abbé
29000
QUIMPER

Bonne nouvelle : la crise semble terminée pour les banques.

Mauvaise nouvelle : la crise ne fait que commencer pour l'école publique : on ne peut pas tout avoir !

Au niveau des écoles, la politique de rigueur reste d'actualité et se renforce même et nous assistons à une dégradation de l'accueil à tous les niveaux et particulièrement en maternelle, du remplacement des enseignants, de la lutte contre l'échec scolaire, des formations initiale et continue , et de tout le reste.

Au niveau des personnels, outre le fait qu'on se sente de plus en plus méprisés notre hiérarchie, nous devons nous habituer à toujours plus courber l'échine, travailler toujours plus et plus vite et à rayer de notre vocabulaire un certain nombre de mots comme retraite, protection sociale ou pouvoir d'achat.

Devons nous nous résigner ?

Si oui, ne changeons rien

Si non, crions le haut et fort

mardi 23 mars avec la fonction publique dans son ensemble
samedi 27 mars avec les défenseurs de l'Ecole Publique

**Avec le SNUipp revendiquons
un service public de qualité !**

Agenda :

Vendredi 19 mars : CAPD LA direction
FC ASH

Mardi 23 mars: grève fonction publique

Samedi 27 mars: manifestation
départementale carte scolaire

Lundi 29 mars : CTPD carte scolaire

RENCONTRE RASED 3 février à Châteaulin

Le Nord, le Sud, le Centre, les 3 spécialités, il y avait tout ce qu'il fallait pour faire un vaste tour d'horizon de tous les problèmes que rencontrent les collègues des RASED dans leur quotidien professionnel.

Les postes :

Après un récapitulatif des postes perdus l'an dernier :

- 6 fermetures de Postes E et fléchage sur postes d'adjoints – un seul pourvu par une collègue spécialisée

- 7 postes de RASED transformés en postes surnuméraires

- 1 poste G fermé

- 1 G transformé en E surnuméraire

- 1 poste G fléché E sur poste d'adjoint,

nous avons bien sûr évoqué les menaces qui planent sur les RASED.

Va-t-on remplacer les départs en retraite ? (un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ne sera pas remplacé a rappelé Sarkozy lors de ses vœux), les postes gelés seront-ils pourvus, les postes fléchés et surnuméraires seront-ils maintenus ?

Une grande vigilance s'impose pour le CTP du 29 mars .

Les classes accueillant les enfants du voyage semblent déjà être dans le viseur, ce qui entraîne la question de l'avenir des CLAD pour lesquelles la circulaire de référence date de 2002.

Cette année scolaire 2009-2010, ni E ni G en formation, seulement 6 D et 2 F; au niveau national les chiffres parlent d'eux-mêmes :

en 2008- 2009, 544 E et 252 G, en 2009- 2010, 120 E, 46 G .

Réunion d'information ASH dans le Finistère fin janvier,

6 collègues sont intéressés par la formation D

4 collègues sont intéressés par la formation F

2 collègues sont intéressés par la formation E

la CAPD du 12 mars examinera les décisions de départ en formation.

Le nouveau cadre universitaire de la formation des futurs PE fait aussi peser les plus grandes menaces sur le maintien des centres de formations spécialisées.

Le risque est donc grand de voir disparaître les RASED et les structures d'adaptation et d'intégration par assèchement du recrutement.

Pas de remplaçants pour les RASED, Formation

continue décevante, silence radio de Quimper

ASH.... comme une impression de fuite en avant.

Une autre proposition : décider d'un jour commun sur le département pour ne pas circuler.

En décembre 2009, une demande d'audience a été remise au ministère et à ce jour toujours pas de réponse.

Frais de déplacement :

C'était déjà pas terrible par la gestion IA 29

version papier, ça ne s'arrange pas avec la gestion IA 22 version en ligne.

Des problèmes d'incompatibilité entre les réseaux éducation nationale et l'entreprise privée (Ulysse Travel Express) appelée en sous-traitance pour la gestion du remboursement des frais de déplacement expliqueraient les importants retards de paiement. Dans une logique libérale de destruction du service public, modernisation rime encore une fois avec externalisation.

Cette « amélioration » justifiera sans doute de fermer un certain nombre de postes administratifs, tout en permettant à une société privée de réaliser des bénéfices.

C'est inadmissible que les personnels subissent les aléas de ces nouveaux choix de gestion, alors que les sommes nécessaires à la prise en compte des personnels des RASED ont déjà étaient versées aux IA.

Nous avons repris la proposition déjà diffusée par le SNUIPP 29 d'écrire chacun individuellement à l'IA pour réclamer les indemnités ainsi que les intérêts dus aux délais excessifs de mise en paiement (documents joints).

Savez-vous qu'en cas d'accident sur vos déplacements professionnels, c'est votre assurance personnelle qui est concernée ?

Eh oui, il n'y a pas d'assurance de notre employeur, l'Education Nationale ; « cela n'existe pas dans la fonction publique » nous avait répondu l'IA au cours d'une audience l'an dernier .L' IA, ce jour là aussi, il y a plus d'un an, avait évoqué la possibilité de nous informer clairement sur les bases de remboursement, les taux, les sources de calcul des kilométrages ...

On attend toujours ...

Nos revendications, d'augmentation du taux de remboursement, de la prise en compte de tous les déplacements, même urbains, sont toujours sur la table.

Proposition est faite de nous rendre « remarquables » en organisant un rassemblement départemental de tous les itinérants pour manifester notre ras le bol par une opération escargot, une boucle à vélo ou autre , peut être à Châteaulin d'un pont à l'autre, avec conférence de presse.

Affaire à suivre

Rencontre avec les élus quimpérois : une ouverture ou ... trois fermetures ?

Dès le mois de décembre, à l'annonce de la fermeture de 3 écoles quimpéroises, Le Snuipp avait demandé audience au maire de Quimper.

Mme Cariou adjointe aux affaires scolaires, Mme Conan directrice de cabinet de M. Poignant et Mme Le Goualher, du service enfance nous ont donc accueillis pendant les vacances, dans un climat serein afin d'échanger sur cette carte scolaire avant l'heure.

Sur le projet de fermeture, nous avons pu réaffirmer plusieurs points :

- Fermer ces écoles ne renforcera pas les autres écoles publiques. Les petites structures sont aussi efficaces que les écoles plus importantes au niveau pédagogique.

- La décision positive doit être prise avant la carte scolaire et le mouvement pour ne pas laisser les enseignantes de ces écoles dans l'incertitude pour leur affectation.

- Les avis des enseignants et parents de ces écoles doivent être pris en compte afin d'envisager des solutions pour pérenniser l'implantation des services publics dans le centre-ville et sur Ergué-Armel.

Nous avons appris lors de cette réunion que l'Inspection académique avait garanti que les six postes récupérés après fermeture resteraient sur la ville de Quimper. Voilà une promesse orale qui nous semble bien curieuse : la carte scolaire n'est pas une opération de marchandage mais la transcription des évolutions démographiques (et aussi de la rigueur budgétaire !).

Nous avons aussi regretté les annonces concomitantes de fermeture de deux écoles maternelles et d'ouvertures de nouveaux locaux pour la petite enfance : doit-on sacrifier les écoles maternelles pour créer des crèches à Quimper ?

Sur la classe passerelle, qui occuperait l'école maternelle des Pommiers fermée, nous avons émis des réserves sur le fond et sur la forme :

- Même si ce n'est pas l'intention de la ville, nous craignons que cela ne fragilise encore la scolarisation des enfants de 2/3 ans (objectif affiché de l'Inspection Académique.) Il n'y aurait qu'un ½ poste d'enseignant alloué pour encadrer cette « classe » de 20 enfants en partenariat avec une éducatrice jeunes enfants et les services de la petite enfance de la ville. Nous ne croyons guère à un système où le partenaire Education Nationale se désengagera dès qu'il le pourra...

- Nous ne sommes pas opposés à davantage de relations entre la petite enfance et l'école maternelle, il faut cependant que la passerelle soit reliée à une école Publique. Le projet actuel ne le prévoit pas.

Certes, un dialogue s'est engagé avec la municipalité après beaucoup de maladresses, de concertations non engagées, mais ce que nous attendons maintenant c'est une ambition pour l'école publique qui ne passe pas par la politique du bulldozer.

Je risque une fermeture, je souhaite une ouverture

Je ne souhaite pas de regroupement : que faire ?

Réunir les enseignants, parents, DDEN, Amicales Laïques, etc...

Prendre contact avec les élus locaux (maire, conseiller général, député)

Monter un dossier : répartition pédagogique dans les deux situations, nombre d'élèves en difficulté scolaire, niveau socio économique du quartier, nouvelles arrivées possibles d'élèves, évolution démographique de la commune, lotissements prévus, etc...

Alerter la presse

Demander audience à l'Inspection Académique

Et bien sûr contacter **le SNUipp**, au niveau local et départemental et nous transmettre tous les éléments

Fonction Publique : tous en grève le 23 mars

Face à la politique économique et sociale menée par le Gouvernement, en l'absence de réponses satisfaisantes apportées le 15 février par le Président de la République, le 23 mars sera une nouvelle fois l'occasion pour les salariés, du privé comme du public, d'affirmer que d'autres orientations sont nécessaires, justes et possibles.

Ce jour là, dans l'unité interprofessionnelle la plus large, la journée de grève et de manifestations rappellera aussi que, dans un contexte de crise, les services publics sont d'autant plus indispensables.

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA de la Fonction publique appellent tous les personnels à se joindre à la mobilisation par la grève et les manifestations.

Ensemble, mobilisons-nous notamment pour :

- ↳ L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, et des créations de postes partout où cela s'avère nécessaire.
- ↳ La résorption de la précarité dans la Fonction publique.
- ↳ Des augmentations salariales assises sur la valeur du point d'indice et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat intervenues depuis plusieurs années.
- ↳ Une réforme des retraites prenant en compte l'ensemble des questions, tant pour le Code des pensions que pour le régime général, et notamment, le niveau des retraites, l'emploi, le financement, la pénibilité, la réduction des inégalités et visant à l'amélioration pour tous.
- ↳ Des mesures immédiates pour améliorer les conditions de travail et mettre un terme aux situations de souffrances professionnelles
- ↳ Des évolutions ayant pour but l'intérêt général et les besoins de toute la population sur l'ensemble du territoire, ce qui implique le retrait de plusieurs dispositifs contraires à ces principes dans les trois versants de la Fonction publique.

manifestations interprofessionnelles à 10h30

Brest– Place de la Liberté

Quimper– Place de la résistance

Morlaix– Place de la Mairie

Quimperlé– Coat Ker

Ci-dessous le calendrier prévisionnel des réunions des militants du SNUipp. Il convient d'y ajouter les différents rendez-vous pour accompagner individuellement des collègues en difficulté, les rencontres diverses et multiples avec certaines municipalités, les intersyndicales...

Au syndicat, le chômage n'est pas de mise!

Date	Organisation	Réunion	Ordre du jour
Mardi 9 mars	SNUipp	29	Conseil Syndical- Actions
-	Mouvement	Jeu	di 11 mars IAC
			Conseil de formation
Mardi 16 mars	IAG		Groupe de travail Règles du mouvement
Vendredi 19 mars	IAC	APD	Liste d'aptitude direction d'école
Départs en formation	ASH	Lundi 22 mars	IAC
			TPD Carte scolaire collèges et lycées
Mardi 23 mars			Grève et action retraites et moyens pour la fonction publique
Mercredi 24			
Jeu	di 25 mars	SNUipp	Conseil National
Samedi 27 mars			Action carte scolaire – grande manifestation -
Lundi 29 mars	IAC	TPD	Carte scolaire 1 ^{er} degré
Lundi 29 mars	IAC	DENC	Carte scolaire

Expérimenter et innover dans l'Education Nationale, c'est possible ...mais pas pour tous !

Une aide personnalisée au sein de la classe, en petits groupes, avec plus de maîtres que de classes à certains moments de la journée, cela existe mais que c'est difficile à faire admettre à l'institution !

Lors de la mise en place de l'aide personnalisée dans notre département, les écoles ont dû se débrouiller, souvent seules, pour trouver une manière de faire vivre ce dispositif.

L'absence de réflexion ministérielle sur les rythmes scolaires chez les jeunes enfants, l'absence de formation des personnels à l'aide personnalisée, ont été des obstacles pour que les équipes d'écoles puissent mettre en place un outil pertinent et efficace.

Combien d'écoles ne déplorent-elles pas le rallongement de la journée, la stigmatisation des enfants en difficulté, l'efficacité toute relative pour les enfants les plus en difficulté qui auraient retiré plus de bénéfice d'une prise en charge dans le cadre du RASED ?

A ces questionnements, des écoles, un peu partout en France, ont imaginé des dispositifs innovants pour réussir le pari de la réussite de tous les élèves. La revue Fenêtres sur cour s'en est faite l'écho à plusieurs reprises. Dans le Finistère, l'équipe pédagogique de l'école élémentaire Jean Piaget à Morlaix a voulu tenir compte d'un certain nombre d'éléments ci-dessus pour proposer une démarche innovante de prise en charge des élèves en difficulté par des horaires décalés pour les classes.

Les classes de cycle 1 et 2 travailleraient de 8 H 45 à 11 H 45 et de 13 H 30 à 16 H 30 alors que les classes de cycle 3 travailleraient de 8 h 45 à 12 H 15 et de 14 H à 16 H 30.

Le battement horaire en fin de matinée et en début d'après-midi permettrait successivement aux collègues de cycle 2 et de cycle 3 d'intervenir dans les classes en soutien auprès de petits groupes alors que le grand groupe serait en contrat de travail individualisé. Par cette organisation, se concrétise notamment l'idée de plus de maîtres que de classes qui permet vraiment un travail d'équipe en cycles.

Bien évidemment, les collègues ont dû discuter avec les parents et la municipalité car cette mise en place nécessitait des aménagements (cantine, garderie..) et une adhésion des parents au projet. Ce fut le cas, et l'école se lança en 2008 dans ce dispositif. Les enseignants travaillaient bien 26 H par semaine et les élèves avaient 6 H de cours par jour.

S'il est vrai que le décret du 5 juin 2008 indique que les élèves en difficulté peuvent bénéficier au-delà des 24 H obligatoires, de deux heures maximum d'aide personnalisée, ne peut-on reconnaître un dispositif expérimental et innovant quand il existe ?

Personne ne peut soupçonner que les enseignants de Jean Piaget aient voulu dévoyer l'aide personnalisée, ils l'ont voulue réfléchie, mise en oeuvre par une équipe au service des élèves.

Et pourtant, L'Inspection Académique a sommé l'école dans un premier temps de se conformer strictement aux textes, sans tenir compte des progrès observés chez les enfants dans ce cadre d'horaires décalés. **Les collègues appuyés par les parents, la municipalité, les DDEN, ont résisté et ont eu finalement gain de cause, mais à titre exceptionnel.**

En ce début 2010, nous formons un voeu, celui que l'on permette à d'autres écoles d'innover, de mettre en oeuvre des dispositifs qui répondent au plus près des réalités du terrain et qui respectent les rythmes des enfants

Brèves

Panpan culcul !

Quoi qu'ils en pensent, les IEN ne font pas encore ce qu'ils veulent et le SNUipp est aussi là pour le leur démontrer par un simple rappel à la loi.

Ainsi nous sommes intervenus cette semaine pour qu'une collègue puisse retrouver son poste au retour de son congé parental. L'IEN avait décidé de l'envoyer à plus de 40 minutes de son domicile, dans une école hors de sa circonscription, et en l'avertissant une semaine avant sa reprise.

Paragraphe 5.1 des règles départementales du mouvement :
Les enseignants en congé parental voient leur poste réservé pour la durée de leur congé (enfant d'âge inférieur à 3 ans).

On enquête

Si vous avez été retenu (e) pour un stage long au mois de mai.

Avez-vous été averti(e) que ce stage était annulé ?

Comment en avez-vous été informé(e) et par qui ?

Vous a-t'on proposé *quelque chose* en remplacement ?

Prenez quelques secondes pour répondre, c'est à cette condition que nous pourrions continuer à défendre la formation continue.

Enquête sur les effectifs Carte scolaire 2010

Ecole maternelle

Ecole élémentaire

Ecole primaire

Nom de l'école :

Nombre de classes :

Adresse :

Circonscription :

Adresse électronique :

Téléphone :

Année scolaire 2009 – 2010

	PS1	PS2	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total	Nbre de classes	Moyenne	CLIS
monolingue													
bilingue													

Prévisions 2010-2011

	PS1	PS2	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total	Nbre de classes	Moyenne	CLIS
monolingue													
bilingue													

Nombre d'enfants prévus ayant 2 ans entre la rentrée et Noël :

Avez-vous des fluctuations en cours d'année (foyer d'accueil, gens du voyage, ...) :

Demande d'ouverture :

OUI

NON

Crainte de fermeture :

OUI

NON

Répartition avec le nombre actuel de classes :

Répartition avec nombre de classes actuel + 1 :

Répartition avec nombre de classes actuel – 1 :

En cas de fermeture, quelles seraient les conséquences (accueil, moyenne, intégration, décharge de direction ...) :

En cas d'ouverture, disposez-vous de locaux ? :

Quels éléments vous paraît-il utile de communiquer (Problèmes de remplacement, enfants de milieu défavorisé, enfants en grande difficulté scolaire, concurrence du privé, logements en construction, etc ...)

Regroupement d'écoles

Avis du conseil d'école de l'école maternelle :

Avis du conseil d'école de l'école primaire :

Avis de la municipalité :

Enseignement bilingue breton/français : et l'avenir ?

Les classes bilingues existent maintenant depuis 1982 dans l'enseignement public soit depuis bientôt trente ans. Elles ne relèvent pas donc d'une problématique nouvelle.

La diversité est une véritable source de richesse et doit être favorisée au sein du service public d'éducation. Les nombreux atouts du bilinguisme précoce ne sont plus à démontrer pour le développement cognitif des élèves; un bilinguisme qui s'appuie sur une réalité linguistique puisant ses racines dans le quotidien de l'enfant et de sa famille est encore plus favorable.

Toutefois, le développement des classes bilingues au sein de l'Education Nationale est loin d'être un long fleuve tranquille, et ce pour de multiples raisons, locales ou institutionnelles, car relevant tout à la fois du cadre général national et de conditions particulières territoriales, C'est ce qui a amené le SNUipp à demander audience au rectorat –audience qui a eu lieu le 20 janvier 2010- et également au président de Région dont on attend toujours qu'il nous réponde.

Certains problèmes de la filière sont récurrents mais risquent de s'aggraver dans le contexte national actuel.

Le problème de recrutement et de formation

Dans les départements du Morbihan et du Finistère, on a à faire face à une pénurie d'enseignants bilingues que l'on tente de résoudre avec plus ou moins de bonheur par l'emploi de personnels vacataires (en tout une vingtaine sur l'académie dans le premier degré), certains étant réembauchés d'année en année, sans pour cela qu'il y ait validation de leur pratique et/ou formation, ni conditions favorables à la préparation du concours...

L'élévation du niveau de recrutement à bac+5 laisse présager une aggravation de cette pénurie sauf à faire en sorte que le métier soit rendu attractif.

Pour le SNUipp cela passe notamment par une banalisation dans le paysage éducatif avec des conditions d'exercice proches de celles des collègues dans les autres classes:

- être titulaire de sa classe tout au long de la journée –et non d'un groupe d'élèves apprenant le breton-
- bénéficier de l'accompagnement de conseillers pédagogiques spécialisés fonctionnant en synergie avec les équipes de circonscriptions.
- bénéficier de matériel pédagogique adapté et en quantité suffisante, notamment par le développement de TES maison d'édition en langue bretonne adossée au CRDP.
- bénéficier des mêmes droits que les autres enseignants notamment lors des procédures de permutations interdépartementales.

et plus spécifiquement :

- bénéficier d'un temps de formation sur les 108 heures afin de créer du lien et de ne pas se retrouver isolé.
- bénéficier de stages de formation continue
- mettre en place une formation initiale à la hauteur des enjeux tenant tout à la fois compte du niveau de formation générale requis, d'un haut niveau de formation linguistique et prenant en compte la dimension « bilingue » dans la formation professionnelle.

L'ouverture de sites nouveaux

Le SNUipp dénonce la gestion technocratique des ouvertures de postes et/ou de sites tenant peu compte de la réalité des territoires concernés : la demande s'exprimant, l'éducation nationale doit y répondre tel que prévu dans la circulaire 2001-167.

La continuité dans le secondaire

La double responsabilité des Conseil Généraux qui ne mettent pas en place les transports nécessaires et de l'Education Nationale qui n'offre la parité d'enseignement en breton qu'en fonction du nombre d'inscrits est l'illustration même de la difficulté d'exister dans un cadre général aux conditions très particulières. C'est aussi l'illustration d'un manque de volontarisme quel que soit le niveau de décision concerné.

Le SNUipp souhaite que soient clairement définies les poursuites de scolarité.

Compte-rendu de la réunion du collectif "Maternelles en danger"

Lorient le 16 février 2010

Etaient présents : C. Derrien (maire Langonnet), D. Bigoin (adjointe au maire Ploemeur), D. Le Marre (adjointe au maire, Quéven), A. M. Gloaguen (adjointe Langonnet), G. Barré (SNUipp 29), J.Brillet (SNUipp 56), H. Le Crom (FCPE), J.F. Marandola (FCPE)

Etaient excusés : B. Schoemann (SUD), M. Le Maux (SNUipp22),

Colloque Pontivy : comme évoqué lors du colloque, notamment avec S. Chevillard et des participants, le collectif prolongera la réflexion sur des orientations et des actions concrètes et possibles pour améliorer les conditions d'accueil et de scolarisation des enfants de deux ans.

Suite au colloque, une trentaine de communes, notamment dans le nord Finistère ont voté la motion du collectif sur la défense de la scolarisation des enfants de deux ans.

Préparation de la carte scolaire : la maternelle dans la ligne de tir.

Suivant des informations concordantes, en cohérence avec la logique des suppressions budgétaires, c'est bien la scolarisation des enfants de deux ans qui est ciblée.

L'objectif, pour les IA est de rapprocher le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 du taux national, selon l'aveu de l'IA 29. La stratégie qui s'élabore semble identique dans les départements: refus de communication des effectifs prévisionnels, refus de concertation, calendrier de décision très serré.

Bref, le passage en force et la politique du fait accompli.

Actions envisagées:

Nous avons plus de 500 délibérations de conseils municipaux et des milliers de cartes postales signées. Nous devons les remettre au ministre.

La demande d'audience a été envoyée début janvier, doublée par une remise directe de cette demande au ministre par F. Ollivier-Coupeau, députée de Lorient.

Rien. Aucune réponse

Le collectif a donc décidé de se rendre à Paris pour une conférence de presse et remise des délibérations et des cartes pétitions aux parlementaires bretons qui les remettront à un ministre qui se défausse de ses responsabilités.

Annick Le Loch, députée du Finistère, que nous avons contactée propose de contacter les autres parlementaires bretons afin que nous puissions organiser cette action au début du mois d'avril après la vacance parlementaire due aux élections régionales. Le choix de cette date permettant d'avoir un maximum d'élus à la conférence de presse et aussi de ne pas voir notre action parasitée dans la presse par les élections.

Temps partiels

La circulaire départementale temps partiel de l'inspection académique est hors la loi ! Elle fixe comme date butoir le 28 février alors que la circulaire nationale fixe cette date au 31 mars. Pour les collègues qui n'auraient pas encore fait leur demande, ils peuvent toujours l'adresser aux services de l'Inspection Académique. En cas de fin de non recevoir, alertez le SNUIPP qui interviendra pour rappeler que les règles s'appliquent à tous les départements.

Il ne nous semble pas normal non plus que certaines catégories de personnels (par exemple, ceux exerçant en CLIS ou les directeurs) ne puissent faire valoir leur droit à exercer à temps partiel. Le Snuipp va se pencher sur la légalité de cette interdiction annoncée par Madame l'Inspectrice d'Académie.

Mouvement

La CAPD mouvement est prévue le jeudi 10 juin. Le serveur pour la saisie des vœux sera ouvert du 6 au 21 avril. Les vacances scolaires auront lieu du 10 au 26 avril. Les collègues qui souhaitent ou doivent participer au mouvement n'auront donc que 3 jours de classe pour prendre des renseignements auprès des écoles. C'est la seconde année consécutive que cette situation anormale se présente.

Une intersyndicale FSU, SGEN, Sud Educ a écrit à l'inspectrice d'académie pour lui demander de revoir les dates d'ouverture du serveur afin de permettre aux enseignants de préparer leur mouvement dans les meilleures conditions possibles.

Nous vous tiendrons informés de la suite des événements.